## Commune de Sainte-Croix Décompte des taxes de séjour

TAXES DE SEJOUR - Hôtel			
Nom de l'établissement :			
 Mois et année :			
Nuitées totales	exonérées	soumises	
Taxe	3.00	Chf.	
Montant total taxe de séjour :		Chf.	
Date:		Sceau & Signature :	

## Retour du document pour le 10 du mois suivant au plus tard

- Par courrier : Office de la population, Rue Neuve 10, 1450 Sainte-Croix
- Par courriel : patrizia.parisot@sainte-croix.ch
- Remise directe à l'office de la population

Paiement: pour le 10 du mois suivant au plus tard

Versement sur le compte postal : IBAN CH09 0900 0000 1001 6693 7 / BIC : POFICHBEXXX

ou paiement en espèces au guichet de l'Office de la population